

Transport aérien, aviation civile: règles techniques et procédures administratives, règlement EU-OPS (modif. règlement (CEE) n° 3922/91)

2000/0069(COD) - 03/09/2002 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant le rapport de M. Brian SIMPSON (PSE, UK), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'un amendement destiné à garantir que le nouveau règlement spécifie de manière suffisamment détaillée les niveaux minimum concernant les temps de vol et de service ainsi que les temps de repos pour les pilotes et les autres membres des équipages embarqués (se reporter au résumé précédent).